



**PRÉFET
DE L'ESSONNE**

Liberté
Égalité
Fraternité

**Direction régionale et interdépartementale
de l'environnement, de l'aménagement
et des transports d'Île-de-France**

Unité départementale de l'Essonne

Evry-Courcouronnes, le **- 8 MARS 2023**

D2023-0241

Envoyé le 09/03/2023



Affaire suivie par : VALET Jérôme

Téléphone : 01.60.76.34.20 (standard) – 01.60.76.32.53 (direct) - 07.63.12.10.37

Courriel : jerome.valet@developpement-durable.gouv.fr

Références : D2023 - 0241

RAPPORT DE L'INSPECTION DES INSTALLATIONS CLASSÉES

ÉTABLISSEMENT

Raison sociale	Eau du Sud Parisien
Adresse de l'établissement	Allée de l'Ecluse – 91250 Morsang-sur-Seine
Adresse administrative du groupe	-
Activité	Usine de traitement d'eau potable – unité de chloration
Régime	A
Principales rubriques de classement	4710-1
Principaux enjeux des activités de l'établissement	Risque toxique

PRÉSENTATION DE L'ÉTABLISSEMENT

– Activité principale et chiffre(s)-clé(s)

L'usine de Morsang-sur-Seine est une installation de production d'eau potable à hauteur de 225 000 m³ / jour. La zone de distribution s'étend jusqu'à Linas pour la partie rive gauche de la Seine et Yerres pour la partie rive droite. Le réseau principal comporte 400 km de canalisation et alimente environ 925 000 personnes. L'usine comporte 2 sites :

- l'usine de production d'eau potable
- la station de chloration située en contre-bas, en bordure de Seine, allée de l'Ecluse (site exhaure).

La station de chloration est soumise à autorisation au titre de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement pour le stockage de chlore.

Situation administrative

Rubrique	Intitulé	Installation
4710-1	Chlore (n° CAS 7782-50-5). La quantité totale susceptible d'être présente dans l'installation étant : 1. Supérieure à 500 kg.	Stockage de 6 tanks d'une tonne soit 6 tonnes au maximum présent sur le site.



Enjeux principaux :

L'enjeu principal de ce site est le risque inhérent au chlore qui provoque des effets à l'extérieur du site.

Vue d'ensemble du site



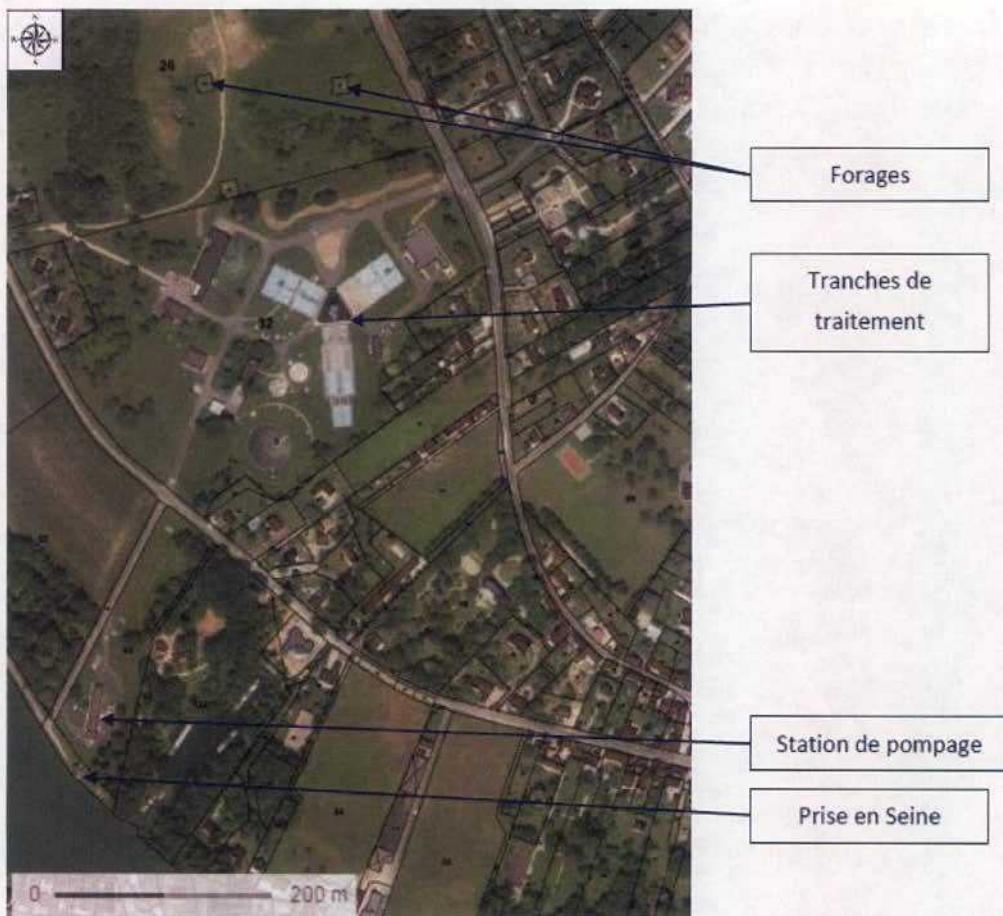


Figure 11 : Localisation des principaux éléments de la chaîne de traitement de Morsang-sur-Seine

DOSSIER DE CESSION EN DATE DU 21 FÉVRIER 2022 ET VISITE DU 26 SEPTEMBRE 2022

Par courrier en date du 21 février 2022, la société Eau de Sud Parisien a transmis un dossier de cessation d'activité pour le stockage de chlore sur son site situé allée de l'écluse (site d'exhaure) à Morsang-sur-Seine.

La société Eau du Sud Parisien souhaite aujourd'hui remplacer le procédé actuel de désinfection au chlore gazeux sur la filière de traitement de l'usine par une désinfection à l'hypochlorite de sodium produit, au niveau de l'exhaure, par électro-chloration. Le coût lié à cette modification dépasse les 2 millions d'euros.

Ce projet permettra de sécuriser les conditions de travail des collaborateurs de l'usine et le confort de vie des riverains par la suppression du chlore gazeux. L'électro-chloration permet également d'améliorer la qualité de l'eau produite et distribuée.

Ce système sécurise l'approvisionnement nécessaire pour la désinfection de l'eau tout en maîtrisant les coûts opérationnels de l'usine.

Parallèlement, la société Eau de Sud Parisien a déclaré auprès des services de la Préfecture la création d'un stockage de javel et d'hypochlorite de sodium sur le site de la station de traitement située route de Saintry à Morsang-sur-Seine. Ce projet a fait l'objet d'un arrêté préfectoral de prescriptions spéciales n°2021.PREF/DCPPAT/BUPPE/239 du 11 octobre 2021.

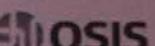
Suite à cette modification du système de traitement d'eau, l'usine de production est classée comme suit :

Rubrique	Régime	Libellé de la rubrique (activité)	Nature de l'installation	Critère de classement	Seuil du critère	Volume déclaré
4510-2	DC	<p>Dangereux pour l'environnement aquatique de catégorie aiguë 1 ou chronique 1.</p> <p>La quantité totale susceptible d'être présente dans l'installation étant :</p> <p>2. Supérieure ou égale à 20 t mais inférieure à 100 t</p>	Quantité d'eau de javel stockée : 22 t	quantité totale susceptible d'être présente dans l'installation	>= 20 t et < 100 t	22 t
4741-2	DC	<p>Les mélanges d'hypochlorite de sodium classés dans la catégorie de toxicité aquatique aiguë 1 [H400] contenant moins de 5 % de chlore actif et non classés dans aucune des autres classes, catégories et mentions de danger visées dans les autres rubriques pour autant que le mélange en l'absence d'hypochlorite de sodium ne serait pas classé dans la catégorie de toxicité aiguë 1 [H400].</p> <p>La quantité susceptible d'être présente dans l'installation étant :</p> <p>1. Supérieure ou égale à 200 t(A-1)</p> <p>2. Supérieure ou égale à 20 t mais inférieure à 200 t</p>	Quantité d'hypochlorite de sodium stockée : 44 t	quantité totale susceptible d'être présente dans l'installation	>= 20 t et < 200 t	44 t
4710-2	DC	<p>Chlore (numéro CAS 7782-50-5).</p> <p>2. Supérieure ou égale à 100 kg mais inférieure à 500 kg</p>	Stockage de chlore en récipient strictement inférieur à 500kg.	quantité totale susceptible d'être présente dans l'installation	>= 100 kg et < 500 kg	< 500 kg

Conformément à l'article R.512-39-1 du Code de l'Environnement, les mesures de mise en sécurité comprennent :

- L'évacuation ou l'élimination des produits dangereux et la gestion des déchets présents sur le site :

L'installation ne produit pas de déchets. Les produits dangereux stockés sur le site sont 6 tanks de chlore et deux cuves de neutralisation sur rétention contenant 4,88 tonnes de lessive de soude. Les justificatifs relatifs à l'élimination des produits précités ont été communiqués lors de la visite du 26 septembre 2022.

Compte rendu d'intervention client			Daniel URSINO Intervenant	 1040
Intervention réalisée le 18/05/2022 à 07:03				
Surface nettoyée : 22,76 m ²				
EAU DU SUD PARISIEN 15 ROUTE DE SAINTRY 91250 MORANGIS SUR SEINE				
SARP OSIS IDF - MONTGERON TPI SARL OSIS CP - Montgeron 91190 15 route de Saintry 91190 Avenue Jean Jaurès 91250 Montgeron				
Code client: 10000 Surface nettoyée : 22,76 m ² Intervention réalisée le 18/05/2022 à 07:03				
Adresse d'intervention :  48.574136° Latitude 24.879176° Longitude 15 route de Saintry 91250 MORANGIS SUR SEINE				
Description des tâches:  Intervention d'entretien  Pompage nettoyage eau de ruissellement  Curatif érosion				
Durée : 04 h 24 min Date intervention : 18/05/2022 - 07:03 Date confirmation : 18/05/2022 - 07:27				

Les tanks de chlore sont des tanks consignés. Ces derniers seront vidés dans la chaîne de traitement de l'eau et repris par le fournisseur une fois vide. Lors de la visite, l'exploitant a communiqué le bon de reprise émis par GAZECHIM le 12 mai 2022 (bon présentant 6 références distinctes correspondant aux 6 tanks).

RELEVE DE RECIPIENTS					
			N° 147555		
GAZECHIM GAZ LIQUEFIES					
15, rue Henri Bureau - 91-402 SAINT BRÉVETTE - CEDEX Tél : 01 67 47 55 99 Fax : 01 67 47 55 49 gaz@gazechim.fr					
AU RAMASSAGE					
A LA LIVRAISON					
DATE : 11/05/2022					
CLIENT : GAZECHIM SAINT BRIEUC ADRESSE : 204 B333 TRANSPORTEUR : BPV			PRODUIT		
			<input checked="" type="checkbox"/> C12	<input type="checkbox"/> SO2	<input type="checkbox"/> NM3
			<input type="checkbox"/> H2S	<input type="checkbox"/> H2O	
Poids de : kg			Poids de : kg	Poids de : kg	Poids de : kg
N°	nominal constaté	N°	nominal constaté	N°	nominal constaté
1222	0				
101	0				
21088					
2886					
916					
16 2019					

Légende anomalies :		R = robinet à changer	V = visite	Autre : à préciser
<input type="checkbox"/> = récipient GAZEDHM	<input type="checkbox"/> = bouchon sécurité absent	E = éprouve		
<input checked="" type="checkbox"/> = récipient CLIENT	<input type="checkbox"/> = retour produit	<input checked="" type="checkbox"/> = paquet sécurité manquant		
	<input type="checkbox"/> = embase défectueuse	<input type="checkbox"/> = capuchon démonté/manquant		
DECLARATION DE CHARGEMENT				
Je soussigné : NOM, Prénom : _____		POIDS NET PRODUIT LIVRE : _____		
		POIDS BRUT KG : _____		
		NOMBRE DE COLIS : _____		
		Signature : _____		
		Valeur : _____		
		Date : _____		

Les cuves de lessive de soude seront vidées et traitées dans une filière déchets dangereux. La rétention sera démantelée. Les deux cuves et les gravats de la rétention seront pris en charge par une filière déchet adaptée.

Vue avant démantèlement



Les gravats ont fait l'objet de deux BSD : ces derniers ont été pris en charge pendant la période estivale et recyclés en septembre 2022 par la société SOS BENNES.

Bordereau de suivi des déchets

A REMPLIR PAR L'EMETTEUR DU BORDEAU

1. Emetteur du bordereau
■ Production de déchets Utilisation de produits applicables à l'exploitation d'une activité d'exploitation d'un établissement industriel ou artisanal

N° SIRET : 692 049 810
NOM : SOS BENNES
Adresse : 91380 PRÉBROUETTE SUR SEINE
Tél. : 01 46 42 88 44 Fax :
Mél : empreintes@sos-bennes.fr

Personne à contacter :

3. Désignation du déchet
Résidu de déchets divers

Désignation trouvée : GRAVAT MELANGE

4. Mention au titre des règlements ADR, RID, ADNR, IMDG (cas de déchets)

5. Conditionnement : ■ Nette chimie GRV Autre (spécifier) Quantité de déchets : 1

6. Quantité : ■ réelle estimée : 8 MD

Récepteur n° : 91 033 Département : 91

7. Négociant (le cas échéant)
N° SIREN : 332 911 641/09
NOM : SOS BENNES
Adresse : 125 rue de Paris
91370 BEAVERS
Tél. : 01 46 42 88 44 Fax : 01 46 42 83 33
Mél : empreintes@sos-bennes.fr

- A REMPLIR PAR LE COLLECTEUR-TRANSPORTEUR -

8. Collecteur-transporteur
N° SIREN : 332 911 641/09
NOM : SOS BENNES
Adresse : 125 rue de Paris
91370 BEAVERS
Tél. : 01 46 42 88 44 Fax : 01 46 42 83 33
Mél : empreintes@sos-bennes.fr

DECLARATION GÉNÉRALE DE L'EMETTEUR DU BORDEAU

9. Déclaration générale de l'emetteur du bordereau :
Le soussigné certifie que les renseignements portés dans les cases ci-dessous sont exacts et établis de bonne foi.
Nom : Date : / /

- A REMPLIR PAR L'INSTALLATION DE DESTINATION -

10. Expédition reçue à l'installation de destination
N° SIRET : 013 919 141/09 0/02/86
NOM : SOS BENNES
Adresse : 125 rue de Paris
91370 BEAVERS

Personne à contacter : Quantité réelle présente : 8 tonnes 400
Date de présentation : Juillet / Août 2022
Lot accepté :
Mots de rejet :

Sigle : SOS BENNES
Signature : Date : 2022-07-26

11. Résiliation de l'opération :
Code DIR : RS
Description : évacuation des déchets

Le soussigné certifie que l'opération ci-dessus a été effectuée
Nom : *Maxell* Signature : Date : *2022-07-26*

SOS BENNES
01 46 42 88 44 01 46 42 83 33
e-mail : empreintes@sos-bennes.fr

Personne à contacter : Tél. :
Mél. :
Fax. :
L'original du bordereau joint le déchet.

Vues lors de la visite du 26 septembre 2022



Le système de dosage du chlore sera en partie déposé. Une partie de ce système va pouvoir être maintenue et réutilisée pour l'électro chloration.

Vues sur les travaux



- Accès au site

Le site de l'exhaure, objet du dossier de cessation, est entièrement clôturé. L'accès au site est assuré par des entrées fermées par des portails battants. Le bâtiment abritant les installations dispose de badges d'accès.



- Usage futur du site

La cessation est due au changement des moyens d'exploitation du site. L'usage futur du site reste donc inchangé. Il n'y a pas de libération de terrains car la société utilise toujours les locaux et le site reste classé sous le régime de la déclaration.

AVIS DE L'INSPECTION DES INSTALLATIONS CLASSÉES

La notification de cessation d'activité transmise par courrier en date du 21 février 2022, complétée par les éléments remis lors de la visite du 26 septembre 2022 par l'exploitant répond aux dispositions de l'article R.512-39-1-II du Code de l'Environnement. Le récépissé de cessation d'activité peut être délivré.

CONCLUSION ET PROPOSITIONS DE L'INSPECTION

Par courrier en date du 21 février 2022, la société Eau du Sud Parisien a transmis la notification de cessation d'activité pour l'exploitation de l'activité soumise à autorisation pour la rubrique 4710-1 (stockage de 6 tonnes de chlore).

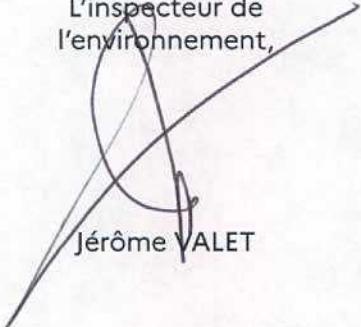
Elle répond aux dispositions de l'article R.512-39-1 du Code de l'Environnement.

L'installation propose de délivrer le récépissé de cessation d'activité.

Par ailleurs, l'inspection des installations classées propose de rappeler à l'exploitant que :

- conformément à l'article R.512-39-2-II du Code de l'Environnement, l'exploitant doit placer le site dans un état tel qu'il ne puisse porter atteinte aux intérêts mentionnés à l'article L.511-1 du Code de l'Environnement et qu'il permette un usage futur du site comparable à celui de la dernière période d'exploitation de l'installation. Il doit en informer, par écrit, le propriétaire du terrain et le Maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale ;

- le récépissé de cessation d'activité ne vaut pas quitus de l'Administration. Conformément à l'article R.512-39-4 du Code de l'Environnement, à tout moment et même après la remise en état, le Préfet peut imposer à l'exploitant, par arrêté, les prescriptions nécessaires à la protection des intérêts mentionnés à l'article L.511-1 de ce même code.

Rédacteur
L'inspecteur de
l'environnement,

Jérôme VALET

Vérificateur, Approbateur
Pour la directrice, par délégation,
Le chef de l'unité départementale


Patrick POIRET

